

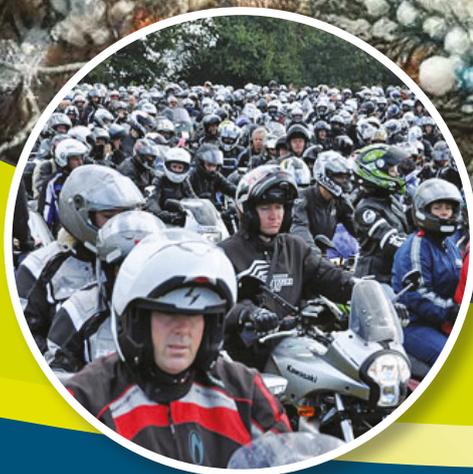


RIEUX

BULLETIN MUNICIPAL

Février 2025

BONNE ANNÉE
2025



La Madone



Conseil municipal des jeunes



Alastra : exposition de photographies

- Le mot du Maire 03//04
- Conseil municipal 04//07
3 Octobre 2024 04-07
- La vie à Rieux 08//15
- Jeunesse 16//20
- Médiathèque 21//23
- Associations 24//27
- L'agenda 28

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 9h00 - 12h00
 Mardi : 9h00 - 12h00 • 13h30 - 17h00
 Mercredi : 9h00 - 12h00
 Jeudi : 9h00 - 12h00
 Vendredi : 9h00 - 12h00 • 13h30 - 17h00
 Samedi : 9h00-12h00

INFOS PRATIQUES

NUMÉROS UTILES :

Pompiers : **18**
 SAMU : **15**
 Police : **17**
 Pharmacie de garde : **3237**

SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE :
 Tél. 02 99 91 90 69

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Les Dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Remerciements :

La délégation à la communication tient à remercier toutes les personnes ayant contribué à la création de ce bulletin municipal.

Bien entendu chaque association mais aussi tous les élus de Rieux pour leur travail et leur temps donné à la commune.

Ainsi que Sabrina, Charlène, Valérie et Alexandra pour leurs travaux à la mairie, à la médiathèque et le service jeunesse.

L'imprimerie Armoricaïne pour son travail. Et chaque Riequoise et Riequoise pour sa lecture.

Mais aussi un grand merci à Jean-Pierre COLIN.

Directeur de la publication :

Thierry POULAIN

Commission de rédaction :

Magali LABBÉ, Stéphanie LE NOUAIL, Alexandra MICHEL, Julien ROUXEL, Nadine POTIER et Ludovic KERROUAULT

Secrétariat :

Edith COUDE-POULAIN

Mise en page - Impression :

RIM Imprimerie
 Parc d'activités de la Chaussée - 56220 Malansac



Rieusoises, Rieusois,

2025, Nous avons tous encore à l'esprit les bonnes résolutions que nous nous sommes promis lors du nouvel an, et qu'il va maintenant falloir tenir une année durant ! Nouvelle année, qui démarre toujours comme une page blanche. Une page que nous allons remplir ensemble, de nos projets individuels et collectif.

Ce début d'année, c'est aussi le moment de faire le point sur les dossiers en cours. Nous avons inscrit dans notre feuille de route plusieurs projets que nous avons mis en œuvre et entendons bien mettre en œuvre pour ceux qui restent.

Le premier de ces projets concernait les travaux d'aménagements et de sécurisation de la RD 114 avec l'enfouissement des réseaux, qui ont été suivi tout au long de cette année, par la création d'une voie cyclable et piétonne et enfin l'aménagement proprement dit de la route départementale. Y compris le réaménagement entre l'église et le restaurant du Prieuré où l'entrée dans ce commerce était parfois compliqué, voir dangereux pour les personnes à mobilité réduite. Les travaux aujourd'hui terminés permettent une réduction significative de la vitesse en venant de Saint-Dolay. Mon souhait pour l'avenir sera de continuer cette sécurisation sur le reste de cette voie, notamment les stationnement devant les commerces, et la continuité de la voie douce (vélos piétons jusqu'au port).

Autre dossier de 2024, afin de redonner une dynamique au centre-bourg et pour étoffer l'offre commerciale nous avons œuvrer pour l'ouverture d'une boucherie pour accueillir l'enseigne GILLOURY. L'immeuble a été complètement retravaillé avec un bel espace magasin ou seront exposés les produits. A l'arrière de la boutique, il y a le laboratoire de découpe et de transformation puisque Mr GILLOURY fera en plus de la boucherie charcuterie des plats à emportés et un service traiteur. L' Ouverture du magasin est prévu le mercredi 12 février.

Concernant la ferme du couvent les travaux de sécurisation sont achevés depuis la fin de l'été avec la reconstruction complète d'un pignon sur le dernier bâtiment, la pose d'une nouvelle charpente et d'une nouvelle toiture. Nous sommes retenus dans le cadre du plan France Ruralités « village d'avenir » qui vise à accompagner des communes de moins de 3500 habitants dans la réalisation de leur projet. Il s'agit d'un appui en ingénierie et de nous orienter vers les dispositifs, et aides existantes de l'Etat comme, des autres partenaires financeurs. L'accompagnement promis tarde à venir mais nous espérons cette année avoir l'aide que nous attendons pour l'avenir de ce patrimoine qui reste encore à déterminer.

Pour information nous attendons la venue de la Madone des motards à Rieux le 15 Août prochain, vous dire que les motards après avoir fait bénir leurs engins à Porcaro par le Père CHEREL prendrons la route pour une balade jusqu'à Rieux ou seront organisés quelques festivités. Les associations s'unissent d'ailleurs toutes ensemble pour monter ce projet d'envergure afin de recevoir tout ce petit monde dans les



meilleures conditions possible en espérant que le soleil soit au rdv. Un bel évènement en perspective !

Le projet d'ombrière solaire quant à lui avance bien, la convention qui nous lie avec Morbihan Energie a été signé en décembre 2023. Le permis de construire a été déposé mi 2024. Nous avons rencontré le maître d'œuvre et le fabricant et vu avec eux comment nous pouvons lier cette activité de production d'énergie et notre besoin de créer un espace de stockage dédié aux associations. Le permis de construire est modifié et revu dans ce sens. La production d'énergie de cette ombrière sera redistribué sur l'ensemble de nos bâtiments communaux afin de réduire nos coûts en énergie.

Concernant la maison médicale, nous disposons d'un terrain de plus de 1000m² sur le site actuel de la maison de santé existante. Nous avons consulté et retenu un architecte pour ce dossier il s'agit de Mr GUILLOU Jérôme, de Rennes qui a déjà plusieurs maisons médicales à son actif. Cet architecte a travaillé avec nous et avec les professionnelles de la santé de la commune, et nous a préparé un dossier à la hauteur de nos attentes. L'appel d'offres a été lancé à la mi-décembre 2024.

L'ouverture des offres est prévue à la fin du mois de janvier pour un début de travaux vraisemblablement à la mi-mai. Les plans ont été étudiés de façon à pouvoir agrandir et faire évoluer le bâtiment en fonction du nombre de praticiens si besoin en est. Il est important pour nous de pouvoir accueillir des professionnels dans un bâtiment neuf, de qualité, et à la mesure de leurs attentes.

Nous avons souhaité que ce nouvel équipement soit vertueux au regard des performances énergétiques et de par la nature des matériaux utilisés. A noter que la toiture sera couverte de panneaux photovoltaïques pour assurer la totalité de la consommation en période de haute production et assurera 50% de la production en période basse.

Aujourd'hui nous avons confirmé l'installation d'une psychologue qui a d'ailleurs commencé en septembre, suivi d'une deuxième qui va œuvrer à domicile, partagé le cabinet de sa collègue et compléter l'offre de la première.

L'arrivée d'une sage-femme et je vous en félicite car cette jeune femme en plus de ses activités de sage-femme pourra également assurer des services de soins en gynécologie.

L'arrivée également d'une jeune orthophoniste sur la commune courant Août qui sera suivi d'une deuxième qui arrivera pour l'ouverture de la maison médicale.

Des contacts sont toujours en cours pour l'accueil de médecins et nous avons bon espoir pour accueillir des praticiens pour venir compléter notre équipe de professionnels. D'ailleurs nous avons une jeune femme médecin qui viens faire un remplacement courant février.

Et enfin puisque les astres sont bien alignés et que nous engrangeons les bonnes nouvelles l'arrivé d'un dentiste Mr CADORET Julien 44 ans qui vient de reprendre le cabinet dentaire d'Anne JEGU. Ce nouveau dentiste a commencé son activité le 6 janvier et a repris la patientèle existante sans plus pour le moment sous peine d'être rapidement débordé.

Pour clore mon propos, (je parle au nom de l'équipe) nous pensons nos projets, nous les projetons et enfin nous les

réalisons. Continuons à faire vivre notre commune, à la rendre toujours plus belle, plus dynamique, plus chaleureuse et plus attrayante.

A chacune et chacun d'entre vous, au nom du Conseil municipal et en mon nom, je vous présente mes vœux les plus chaleureux de bonheur et de réussite pour l'année 2025.

A l'heure où je vous écris la conclusion de cet édito, notre commune est confrontée à l'une des pires crises de son histoire. Toutes nos pensées et actions vont vers tous les sinistrés. Je tiens ici à rendre hommage et à remercier les employés communaux, les élus et toutes les très nombreuses personnes qui se sont mobilisées pour leurs venir en aide. Notre commune mérite sa devise : face à l'adversité nous savons être unis et solidaire.

Thierry POULAIN
Maire de Rieux

Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL 3 octobre 2024

1) 2024-41 Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Par arrêté interpréfectoral du 6 novembre 2023, la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été transférée à REDON Agglomération. Cet arrêté a été rectifié par arrêté interpréfectoral du 8 décembre 2023, suite à une erreur matérielle.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), réunie le 16 juillet 2024, a étudié les charges nouvelles pour l'Agglomération, à partir des éléments financiers transmis par les communes, sur les 15 dernières années (2009-2023). Pour la commune de RIEUX, les charges nouvellement transférées auront pour conséquence de diminuer de 4 813 euros par an le montant de l'attribution de compensation, à compter de l'exercice 2024.

REDON Agglomération a ensuite transmis aux communes le rapport de la CLECT, ci-annexé.

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibération concordantes des Conseils municipaux, selon la majorité qualifiée définie à l'article L.5211-5-II du Code général des collectivités territoriales, dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission aux communes

Considérant le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, en date du 16 juillet 2024,

Approuvé
(POUR : 21 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

2) 2024-42 Protection sociale complémentaire

Les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance.

En application de l'article L 827-1 et suivants du CGFP, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Jusqu'au 31 décembre 2024, la participation des collectivités territoriales et établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents est facultative. Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 selon un minimum de 7 € brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum de 15 € brut mensuel.

Ces montants pourraient être revus selon la clause de réexamen prévue à l'article 8 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 et les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet relatif à la conduite des négociations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

La protection sociale complémentaire comprend deux risques : le risque santé lié à la maladie et à la maternité (mutuelle santé) le risque prévoyance lié à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès (principalement la garantie maintien de salaire).

Pour aider leurs agents à se couvrir par une protection sociale complémentaire, les collectivités territoriales ont le choix entre deux solutions :

Opter pour la procédure de labellisation : en aidant les agents ayant souscrit un contrat ou adhéré à un règlement qui a été au niveau national labellisé. La liste des contrats et règlements labellisés est accessible sur le site des collectivités locales : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonction-publique-territoriale/protection-sociale-complementaire>

opter pour la convention de participation : après une mise en concurrence pour sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par la réglementation. L'offre de l'opérateur sélectionné sera proposée à l'adhésion individuelle et facultative des agents de la collectivité. La convention est conclue pour une durée de 6 ans, avec un seul opérateur par type de risque.

En application des articles 23 et 24 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, la participation de la collectivité territoriale est versée sous forme d'un montant unitaire par agent.

Le montant de participation peut être modulé dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents (par exemple : en fonction de l'indice de rémunération ou selon la catégorie de l'agent) et, le cas échéant, leur situation familiale.

Le montant de l'aide versée par la collectivité ne pourra excéder le montant de la cotisation payée par l'agent à l'organisme de prévoyance ou de mutuelle.

De ce fait, le Maire invite le conseil municipal à se prononcer : sur le principe de la participation à la dépense « Santé » et « prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2025 sur le dispositif retenu pour chaque risque (procédure de labellisation ou convention de participation) sur le montant de participation de la collectivité et, le cas échéant sur les critères de modulation pour chaque risque.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 25 juin 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE (POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

Décide de participer au risque santé et au risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025.

Décide de retenir la procédure suivante : procédure de labellisation pour le risque santé et pour le risque prévoyance

Décide de verser un montant de participation :

Pour la participation à la complémentaire santé :

Identique à tous les agents à savoir 15 € brut par mois et par agent versée à l'agent sous conditions de nous fournir l'attestation d'une mutuelle labellisée.

Agents concernés : titulaires et contractuels 3 ans.

Pour la participation à la complémentaire Prévoyance :

Modulable en tenant compte des revenus des agents :

- 15 € brut/mois pour les indices majorés inférieur à 380.
- 10 € brut/mois pour les indices majorés compris entre 380 et 430.

- 7 € brut/mois à partir de l'indice majoré 431.

Versée à l'agent sous conditions de nous fournir l'attestation d'une mutuelle labellisée.

Agents concernés : titulaires et contractuels 3 ans.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025, chapitre 012.

3) 2024-43 Création d'emploi

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R2313-1 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1, L.542-2 et L.542-3 du CGFP ;

Conformément aux articles L.313-1 et L.542-2 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis du comité social territorial du 24 septembre 2024 ;
Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 28 juin 2024 ;

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'assistant de conservation du patrimoine principal, en raison d'une promotion interne suite à la réussite d'un examen professionnel et d'une évolution du poste ;

Le Maire propose à l'assemblée :

de modifier le tableau des effectifs et de créer l'emploi d'assistant de conservation du patrimoine principal permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2024.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

- filière : Patrimoine...
- cadre d'emploi : B
- grade : assistant de conservation du patrimoine principal
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE

(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article(s) 6411.

4) 2024-44 Création d'emploi d'agents recenseurs vacataires et fixant les modalités de rémunération

Sur le rapport du Maire,

Considérant que le recrutement de vacataire(s) est nécessaire aux besoins du service pour effectuer une mission spécifique et ponctuelle à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après service fait.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE

(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

La création de cinq emplois non titulaires à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février¹.

La rémunération des agents recenseurs sera fondée sur :

Bordereau de district	6.50 €
Feuille de logement	1.00 €
Bulletin individuel	1.40 €
Séance de formation	40.00 €
Tournée de reconnaissance	60.00 €
Forfait de déplacement	200.00 €
Prime de fin de mission	70 € secteur terminé (48h avant la date de fin du recensement)
	40 € si taux de réponse par Internet > à 50%

¹ Sachant qu'il faut un agent recenseur pour au maximum 300 logements et que la commune de Rieux compte plus de 1 400 logements, il est nécessaire de créer 5 emplois et non quatre comme indiqués lors du conseil municipal.

5) 2024-45 Régularisation d'amortissements d'immobilisations réalisés sur l'exercice antérieur

Vu la demande du comptable public constatant un suramortissement de 896 € sur le compte 2802, pour le bien n°011972010 « Elaboration du PLU » suite à une erreur d'imputation en 2017 qui a engendré une année d'amortissement en trop.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE (POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

D'autoriser le comptable public à effectuer des mouvements sur le compte 1068 afin de corriger l'amortissement de l'immobilisation 011972010 réalisé en 2010 par le mécanisme de la correction d'erreur :

- Débit du compte 2802 « Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme » pour 896 €
- Crédit au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 896 €.

6) DCM 2024-46 Marché de travaux Ferme du couvent pénalités de retard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et suivants ;

Vu la décision N° DM 2023-16 attribuant le lot 1 : Gros œuvre Ferme du couvent à l'entreprise LE LIEVRE, 149 Impasse de Lihalaire, 56 350 RIEUX,

Vu le décompte général définitif de l'entreprise LE LIEVRE avec un restant dû de 13 249.64€ TTC envoyé le 19 JUILLET 2024,

Vu la demande du service général commun de la trésorerie pour pouvoir prendre en compte cette facture dans la mesure où le délai d'exécution du marché a été dépassé,

Vu le délai prévisionnel des travaux d'exécution (fin prévue pour le 12/04/2024) et la date finale d'exécution du marché (4 juin 2024), retard de 2 mois lié aux conditions météorologiques.

Monsieur le Maire propose de ne pas faire application des pénalités de retard prévues à l'article 6.3 du CCAP d'un montant de 100 € HT par jour calendrier pendant 10 jours, puis 200 € HT au-delà.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Décide

(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

De ne pas faire application des pénalités prévues par l'article 6.3 du CCAP.

7) DCM 2024-47 Validation de l'Avant-Projet-Définitif Maison de santé

Vu la décision n° 2024-06 en date du 25 mars 2024 concernant l'attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé ;

Vu les dispositions de l'article D-2171-7 du code de la commande publique précisant que « les études d'avant-projet-définitif ont pour objet de :

- 1° Déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme ;
- 2° Arrêter en plans, coupes et façades, les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect ;
- 3° Définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques ;
- 4° Participer à la vérification de la cohérence des éléments du projet et des prestations avec l'économie générale du marché global.

Vu la présentation de l'avant-projet sommaire et son estimation prévisionnelle de 1 149 000 € HT lors du conseil municipal du 27 juin 2024 par le maître d'œuvre.

Considérant que l'avancement des études de maîtrise d'œuvre a permis de fiabiliser les modalités techniques de réalisation et les caractéristiques du projet,

Considérant les adaptations techniques nécessaires au projet compte tenu notamment des études géotechniques et de structures,

Vu l'avis de la commission travaux du 24 septembre 2024 sur les choix des options à mettre en œuvre sur le projet pour définir le coût définitif.

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le Maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet (PRO) Considérant que le coût global de l'opération estimée en phase APD est de 1 291 750 € HT ;

Considérant que l'augmentation prévisionnelle des travaux prévus au programme initial s'explique notamment par les éléments suivants :

- + 60 750 € pour le gros œuvre suite à l'étude géotechnique,
- + 75 500 € pour la pose de panneaux photovoltaïques,
- + 6 500 € pour le système anti-intrusion.

L'estimation du montant des travaux en phase APD servant de base au calcul définitif de la rémunération du Maître d'œuvre conformément aux termes du marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : Décide

(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

D'approuver le programme de l'Avant-Projet-Définitif relatif à la construction d'une maison de santé ;

D'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 1 291 750 € HT ;

8) DCM 2024-48 Vente de ferrailles

Lors du nettoyage des bâtiments et du terrain situé à la Ferme du Couvent, il est ressorti beaucoup de ferrailles, pour un poids total de 4,460 tonnes. Il vous est proposé de la vendre à l'entreprise MB Recyclage au prix de 150 € la tonne, soit un total de 669 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : (POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

D'approuver la vente de la ferraille pour un montant de 669 € à l'entreprise MB Recyclage.

9) DCM 2024-49 Tarifs cimetière

Les tarifs relatifs aux concessions dans le cimetière datent de 2016 et il est nécessaire de les actualiser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs des concessions du cimetière, comme suit :

Concession 30 ans renouvelable (pour les enfants de moins de 10 ans)	80 €
Concession 15 ans renouvelable	100 €
Concession 30 ans renouvelable	200 €
Concession Ancien colombarium 15 ans renouvelable	250 €
Concession Nouveau Colombarium et caverne 15 ans renouvelable	500 €
Concession Nouveau Colombarium et caverne 30 ans renouvelable	900 €

(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

D'approuver les tarifs des concessions du cimetière applicable au 1^{er} janvier 2025.

Reste 8 caverne et 9 cases de colombarium et il en reste 2 dans l'ancien.

10) DCM 2024-50 Participation 2024 aux frais de fonctionnement de l'école privée suivant contrat d'association

Vu la délibération n° 2024-07 fixant le montant de participation

communale à l'école privée Sainte-Anne pour l'année 2024 à 54 119.26 € (844.78 € par enfant scolarisé en maternelle et 452.44 € par enfant scolarisé en élémentaire),

Vu que les charges de personnel 2023 de l'école maternelle publique ont été exceptionnellement moindre que les autres années ce qui a fait diminuer le montant de la participation communale 2024,

Vu la demande de l'OGEC d'augmenter la participation de la commune,

Vu la proposition faite par la mairie à l'OGEC de se baser sur la moyenne des 3 dernières années pour recalculer la participation communale,

Vu l'accord de l'OGEC et du directeur de l'école.

Considérant que le coût par élève sur les 3 dernières années est de :

- Le coût par élève en classe élémentaire serait de 444.73 €.
- Le coût par élève en classe maternelle serait de 1 002.66 €.

Considérant que l'école Sainte-Anne compte 33 élèves de maternelle et 58 élèves en élémentaire habitant Rieux, Soit une participation de 444.73 x 58 (25 794.34) + 1 002.66 x 33 (33 087.78) = **58 882.12 €** (au lieu de 54 119.26 €).

Le montant supplémentaire de la participation s'élève à donc à 4 762.86 €.

Sachant qu'un premier versement de 32 471.56 € a été effectué le 29 mars 2024, le 2^{ème} versement sera donc de 26 410.56 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide

(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

D'approuver le montant supplémentaire de la participation communale de **4 762.86 €**.

De fixer la participation communale à l'école privée Sainte-Anne pour l'année 2024 à **58 882.12 €**.

11) DCM 2024-51 Conclusion d'un bail locatif local du presbytère

Vu la délibération 2021-06 du 28 janvier 2021 décidant de la réaffectation des locaux du presbytère

Vu la demande de Mme Adeline VEGREVILLE, Psychologue, pour disposer d'un local sur la commune,

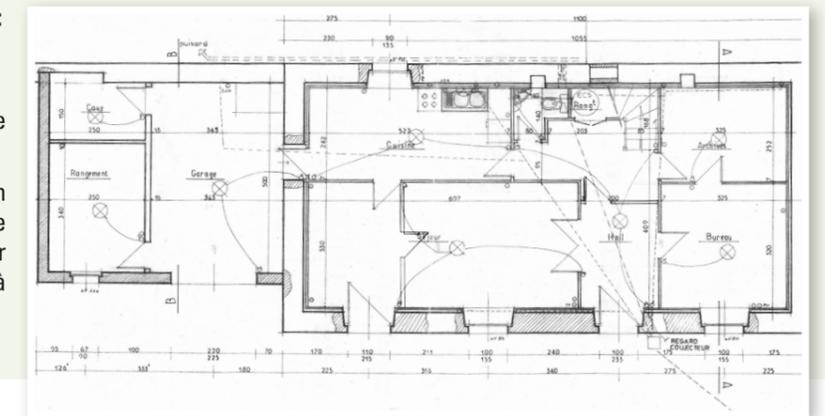
Vu la possibilité de lui mettre à disposition l'ancienne cuisine du presbytère après quelques travaux d'aménagement à compter du 1^{er} novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : Décide

(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

D'approuver l'aménagement de l'ancienne cuisine en local médical ;

D'approuver un bail précaire à vocation professionnelle (un an renouvelable) pour Mme Adeline VEGREVILLE pour un montant de loyer de 180 € mensuel toutes charges comprises à compter du 1^{er} novembre 2024.



► Recensement

Débuté le 16 janvier dernier, le recensement est en cours dans la commune pendant un mois. Pour ce faire, la commune a recruté 5 habitants de la commune : François VAISSIERE, Yvon BOULANGER, Amélie BRAULT, Patrick GOUEDARD et Laétitia FERNANDEZ (ordre sur la photo). Ces agents sont munis de cartes d'agents recenseurs délivrées par la mairie, et vous ont fourni des notices permettant de répondre au questionnaire par internet ou le questionnaire papier à compléter (avec l'aide éventuelle des agents recenseurs.)

Les documents qui seront recueillis par ces agents afin de les regrouper en toute confidentialité en mairie par Edith Coudé (coordinatrice de la commune). Rappelons que la réponse au questionnaire du recensement est obligatoire et qu'en cas de doute sur l'identité des agents recenseurs, il faut contacter la mairie au 02 99 91 90 69.



► Urbanisme

Depuis quelques mois, nous avons constaté une recrudescence de travaux réalisés sans autorisation.

VOUS PROJÉTEZ DE FAIRE DES TRAVAUX ?

Pensez à les déclarer au préalable en mairie, c'est obligatoire. Quels que soient vos projets de travaux extérieurs, il faut retenir que dans la majorité des cas, une autorisation d'urbanisme, remise par la Mairie, est obligatoire.

La demande permet à la Mairie de s'assurer que les règles d'urbanisme en vigueur soient bien respectées et que notre patrimoine soit bien protégé et valorisé.

C'est aussi un moyen d'échanger avec le service urbanisme et d'éviter des erreurs qui pourraient s'avérer coûteuses pour le propriétaire.

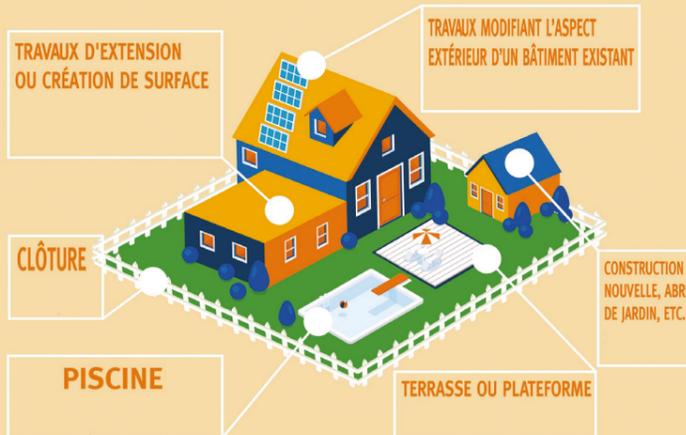
JE RÉNOVE, J'AMÉLIORE Il peut s'agir par exemple du changement de volets, de la pose d'une fenêtre de toit (type Velux), d'un changement de porte, d'un ravalement de façade, de la rénovation d'une cheminée ou de corniches...

Dès que vous modifiez l'aspect extérieur de votre bien (couleur, matériaux, dimensions, etc.), une déclaration préalable de travaux doit être déposée en Mairie avant tout démarrage de chantier.

JE CONSTRUIS Il peut s'agir par exemple de la construction d'un abri de jardin, d'un garage, d'une extension, d'un carport... Le permis de construire concerne toute nouvelle construction, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, en fonction du zonage du Plan Local d'Urbanisme, pour un bâtiment de 5 à 20 m², il faudra déposer une déclaration préalable de travaux. Et les clôtures ?

Elles sont soumises aussi à **déclaration préalable de travaux**. Comme pour vos travaux extérieurs, prenez contact avec le service urbanisme de la Mairie avant de vous engager auprès des entreprises ou artisans !

Quelles démarches pour quels travaux ?

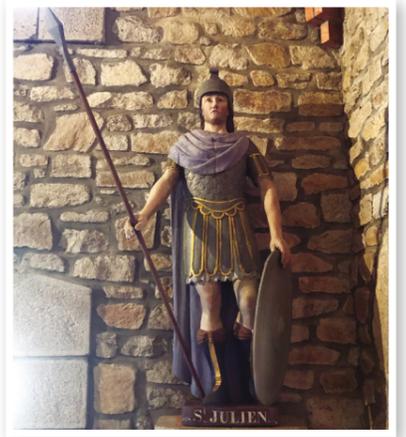


► La statue de Saint Julien

La statue de Saint Julien vient d'être restaurée, une lance, présente à l'origine, lui a été rajoutée.

La statue viendrait de la chapelle à Aucfer dédiée à Saint Julien de Brioude celui-ci est un martyr de l'Église des premiers temps. Soldat romain converti au christianisme, il aurait subi le martyre à la fin du III^{ème} siècle ou au début du IV^{ème} siècle sous Dioclésien.

C'est dans cette chapelle que le traité d'Aucfer du 19 octobre 1395 a été signé rendant la paix à la Bretagne suite à la guerre entre les Montfort et les Penthièvre. Une croix située près de l'ancien pont d'Aucfer côté Redon fut construite en mémoire de ce traité. (Lors de l'agrandissement du cimetière une copie fut réalisée pour y être implantée en son centre le 01-11-1999)



► La statue de Saint Melaine à 10 ans

Le 9 novembre 2024 en fin de cérémonie, le clocher de Rieux a honoré son Saint Patron - SAINT MELAINE -

Par le passé, la semaine suivant la Toussaint, une procession avait lieu à la fontaine dédiée à son nom située dans le village de Saint-Melaine tout proche du Bourg. Cette année fut une date particulière car il a été commémoré le dixième anniversaire de la mise en place d'une nouvelle statue en granit, sous la municipalité de Monsieur FONTAINE. Cette statue fut bénie le 9 novembre 2014 par le père Olivier LORNE en charge de notre paroisse à cette date. La statue est une œuvre commune de Michel GUIGUIN de Rieux et de Michel HELARD de Caden, dont l'épouse est originaire du village Saint-Melaine. A ceux qui le souhaitent, la fontaine se situant sur le chemin de randonnée traversant notre commune, vous pourrez faire une pause lors d'un prochain passage.

► La Madone

La Madone des Motards est un pardon dédié aux motards, qui se déroule les 14 et 15 août 2025 à Porcaro dans le Morbihan depuis plus de 40 ans. Au programme de ces deux jours, des messes, processions, animations, bénédiction des motos, ainsi qu'une grande balade le 15 août. Cette année, cette balade se terminera aux alentours de 16:00 à Rieux où environ 9000 motards sont attendus, et sera suivie d'animations et d'un grand concert le soir. La municipalité, le comité de coordination et les associations de la commune travaillent en lien avec le Père Christian CHEREL et le comité d'organisation de la Madone pour rendre cette journée du 15 août.



► Concours photos

En ce début d'année et jusqu'au 31 Mai, nous souhaitons organiser un concours photos pour la quatrième année.

Une photo devra être envoyée par participant, elle devra être prise à Rieux, au format portrait (pour éviter de rogner les marges) et envoyée sur la boîte mail : concoursphotosrioux@gmail.com avec vos noms et prénoms. La photo ne peut faire l'objet de retouche. La photo qui recueillera le plus de suffrage fera la une du prochain agenda, la deuxième fera la une du prochain bulletin. Toutes les photos seront exposées pendant au moins un mois à la médiathèque. Merci pour votre participation.





Adeline VEGREVILLE

Présentation

Adeline VEGREVILLE, psychologue conventionnée consulte à Rieux depuis début novembre. Adeline est titulaire d'un Master 2 en psychologie sociale et d'un Diplôme Universitaire en Psychologie clinique, thérapies cognitives et comportementales.

Consultations

Elle consulte le mercredi et le jeudi après-midi dans les locaux de l'ancien presbytère de Rieux (près du centre-social) en attendant d'intégrer la maison médicale. Le reste de la semaine elle consulte à Drefféac.

Son rôle

Elle accompagne les ados à partir de 16 ans et les adultes qui souffrent d'anxiété, de la dépression et de l'épuisement professionnel sont les principales problématiques. Son rôle est de vous accompagner dans l'éclairage de certains cercles vicieux, dans la compréhension des souffrances, dans l'exploration des émotions, et d'aider à agir efficacement dans le sens des besoins des patients, de leurs valeurs et d'un mieux-être global (corps/émotions/esprit).

Selon les problématiques sur lesquelles ils souhaitent avancer, ils pourront apprendre, à leur rythme, à expérimenter de nouvelles stratégies à l'aide des thérapies cognitives et comportementales (TCC).

L'objectif de ces séances est de les aider à restaurer un certain équilibre et gagner en qualité de vie.

Une première rencontre est essentielle pour faire le point sur les attentes des patients et leurs besoins avant de s'engager dans un suivi ensemble. Après la première rencontre, elle sera susceptible de les orienter vers un autre professionnel (psychothérapeute/psychiatre) si les difficultés rencontrées ne s'inscrivent pas dans son champ de compétences.

Consultations

La psychologie fait partie des « sciences humaines ». C'est l'étude des faits psychiques, des comportements ainsi que des processus mentaux. La psychologie est exercée par des psychologues, qui ne sont ni des médecins ni des paramédicaux.

Au niveau d'une population donnée, la psychologie cherche à déterminer en quoi les facteurs environnementaux peuvent amener à des comportements inappropriés par rapport à une norme. Par exemple, la psychologie essaiera de comprendre pourquoi les individus changent de comportement quand ils sont immergés dans une foule. A l'échelon individuel, on parle de « psychologie clinique », ou « psychopathologie », qui n'est ni la psychanalyse, ni la psychiatrie. Il s'agit d'un ensemble de techniques mises à la disposition du « psychologue clinicien » et visant à prendre en compte les symptômes psychiques du sujet pour obtenir une atténuation ou une disparition desdits symptômes.

Certains exemples sont bien connus : le travail sur le deuil ou les phobies, ou encore les cellules de « soutien psychologique » mises en place lors de certaines catastrophes.

On notera que lorsqu'une personne parle de « son psy », il peut s'agir aussi bien de son psychiatre que de son psychanalyste, ou encore de son psychologue. Les patients ne voient pas toujours bien la différence, et sont souvent réticents quand on leur propose l'aide d'un psychologue, qu'ils assimilent volontiers à un psychiatre.

Contact

Adeline VEGREVILLE par Doctolib et au 07 66 02 75 73

Amélie BRAULT

Réduire les déchets

En France, chaque Français produit en moyenne 1 kg de déchets par jour, même après le tri sélectif. Il est essentiel de réduire nos déchets et de changer nos habitudes de vie et de consommation pour garantir notre avenir et celui des générations futures. Afin de protéger notre environnement, notre santé et notre économie, il est impératif d'agir pour diminuer la production de déchets dès la source.

Présentation

C'est dans ce cadre qu'Amélie BRAULT a créé son autoentreprise Terre Agir en 2019. Amélie anime :

- des conférences comme « Le déchet sans prise de tête » pour sensibiliser et donner aux gens des astuces (en fonction des besoins de chacun) ce qui permet des gains écologiques et économiques.

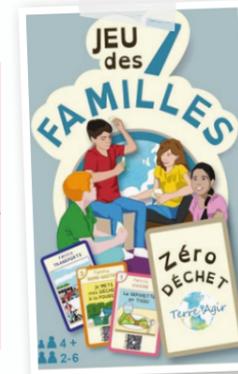
- Et des ateliers : Autopsie de ma poubelle, cap ou pas cap de trier, atelier DIY récup', atelier couture zéro déchet, atelier cosmétique (duquel on repart avec son baume à lèvres), atelier de fabrication de produits ménagers maison, atelier nature (boule de graisse pour les oiseaux, bombe à gaine, carte nature...)

Amélie BRAULT (suite)

À savoir

Amélie a aussi créé un jeu des 7 familles en février 2024 (illustration de Manon-Sandrine CLAVIER) dans le but de réfléchir aux bons gestes de manière ludique.

Amélie est passionnante à écouter, accessible et bienveillante, n'hésitez pas à la contacter.



Contact

Site internet : <https://terre-agir.com>
Mail : terreagirpourlaplanete@gmail.com
Téléphone : 06 98 10 23 76

Nouvel an chinois

LE NOUVEL AN CHINOIS SOUS LE SIGNE DU SERPENT



Le 29 janvier prochain, une grande partie de l'Asie célébrera le passage à la nouvelle année du calendrier traditionnel chinois qui sera placée sous le signe du serpent de Bois en raison d'une combinaison entre le système zodiacal, qui compte douze emblèmes animaux, et les Cinq éléments de la cosmologie. La dimension folklorique et l'exotisme de cet événement calendaire attirent chaque année un public croissant aux quatre coins de la planète. Rieux ne sera pas en reste avec des animations destinées aux enfants prévues à la Médiathèque.

La Chine moderne officialisa l'adoption du calendrier grégorien lors de la proclamation de la république, le 1^{er} janvier 1912. Toutefois, le monde chinois et sa périphérie (Corée, Vietnam, Tibet et Mongolie) sont restés profondément attachés au calendrier luni-solaire, dit « agricole », qui est plusieurs fois millénaire. Aujourd'hui, alors que le public occidental s'est familiarisé avec les douze animaux du zodiaque chinois, les festivités du Nouvel An rebaptisé « fête du Printemps » pour éviter la confusion avec notre comput _ exercent une fascination croissante en raison de leur éclat particulier.

Éclairages de toutes sortes, omniprésence de la couleur rouge (symbole de bonheur), pétarades, danses du lion et du dragon, défilés en costumes, tout cela ne constitue pourtant que le point culminant de quarante jours de célébrations entre les premiers préparatifs tels que le grand nettoyage et la fête des lanternes dont la magie viendra clore cette période centrale de la vie quotidienne chinoise.

A l'exemple de ce que représente encore pour la plupart d'entre nous le repas de Noël, le soir du Nouvel An chinois est l'occasion d'une réunion de famille à laquelle peu font défaut. En effet, ces

retrouvailles annuelles occasionnent dans la seule Chine la plus grande migration humaine observable dans le monde. Car il ne s'agit pas seulement de manifester la cohésion familiale en réunissant les générations mais aussi de témoigner de piété filiale et d'honorer les ancêtres comme le préconisait déjà le sage Kong Fuzi (latinisé Confucius) il y a plus de deux mille cinq cents ans.

Pendant le réveillon, les anciens siégeront aux places d'honneur, face au Sud tel l'empereur jadis en son palais, entourés de leurs descendants pour partager un dîner empreint de symboles depuis le nombre de plats jusqu'à la signification de certains aliments : les nouilles pour la longévité, le poisson pour l'abondance, les gâteaux de riz pour l'ascension sociale, les raviolis, préparés en famille, pour la richesse, etc.

C'est pendant ces agapes que les plus jeunes recevront leurs étrennes sous forme d'enveloppes rouges contenant une somme d'argent. Pendant que la famille festoiera, les pétards éclateront sans interruption car il s'agit de chasser tous les mauvais esprits et autres influences perverses symbolisés par le monstre du Nouvel An (Nianshou) qui, comme le sait chaque enfant chinois, n'aime ni le bruit, ni la lumière, ni la couleur rouge...

Loin de se réduire à une simple date du calendrier ou à une fête commerciale, les festivités du Nouvel An chinois affirment ainsi les valeurs immémoriales d'une civilisation qui a su préserver son identité depuis une lointaine antiquité jusqu'à nos jours : place centrale de la famille, respect des anciens et de l'héritage du passé, enracinement dans un espace habité depuis la nuit des temps. Il serait trop long d'en citer toutes les coutumes qui comportent d'innombrables variantes locales. Plusieurs volumes n'y suffiraient pas !

L'année dernière, qui était celle du dragon, de jeunes Rieuxois ont déjà pu découvrir certaines d'entre elles en écoutant le conte de Nianshou, en s'initiant à l'écriture chinoise avec la calligraphie du signe « bonheur » ou encore en fabriquant des décorations traditionnelles (papiers découpés et lanternes) dans le cadre des animations de la Médiathèque. Alors que nous passerons sous le signe du Serpent de Bois, l'association Shenji y proposera à nouveau des ateliers destinés aux enfants.

Au cours de quelques activités exotiques, ils pourront ainsi apprendre à reconnaître quelques idéogrammes, à compter en chinois avec le jeu du serpent et se familiariser avec certaines expressions rituelles telles que Xin nian kuaile ! (prononcer « sinne nienne kouaille le »).

Ce qui équivaut, on s'en doute, à notre « bonne année ! ».

► Cérémonie du 11 novembre

De nombreux Rieuxois et Rieuxoises ont rendu hommage aux victimes de la première guerre mondiale lors de la commémoration du 11 Novembre organisée par la FNACA et la municipalité. Des élèves de l'école Sainte-Anne ont lu une lettre d'un poilu et égrainé les 36 premiers noms des soldats Rieuxois morts durant cette terrible guerre.



► Attention aux arnaques dans le domaine de la rénovation

Arnaques à la rénovation énergétique : comment les repérer ?

La rénovation énergétique est un enjeu important pour améliorer le confort de son logement, tout en réduisant sa facture d'énergie. Des aides financières permettent aux particuliers de financer ces travaux de rénovation, notamment MaPrimeRénov'. Malheureusement de nombreuses entreprises malhonnêtes essaient d'en tirer profit. Les cas d'arnaques à la rénovation énergétique sont très nombreux.

Voici quelques conseils pour vous en prévenir :

- **Démarchage téléphonique** Le démarchage téléphonique, dans le domaine de la rénovation énergétique, est interdit par la loi. Certains démarcheurs se revendiquent de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) ou présentent des noms entretenant la confusion avec des organismes officiels. C'est une stratégie pour gagner votre confiance.
- **Sur Internet** : Méfiez-vous des simulateurs d'aide ou des propositions de devis sur Internet, notamment s'ils vous demandent vos données personnelles ou vos identifiants fiscaux. Avec ces informations, un tiers malveillant pourrait usurper votre identité pour bénéficier des aides de l'État à votre place.
- **Démarchage à domicile** : De façon générale, il ne faut jamais se précipiter ni se laisser influencer. Prenez toujours le temps de demander plusieurs devis pour pouvoir les comparer, et ne signez rien lors de la première visite. Et attention aux offres un peu trop alléchantes, elles peuvent cacher de mauvaises surprises.

Vérifier les informations concernant une entreprise qui vous démarche !

Pour bénéficier de certaines aides à la rénovation énergétique, comme MaPrimeRénov ou l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), vous devez faire appel à un professionnel labellisé RGE (reconnu garanti environnement), compétent pour réaliser des travaux ou un audit énergétique.

En cas de doute sur une entreprise, les conseillers de France Rénov et de l'ANIL vous informent gratuitement, en toute indépendance :

- Le site France Rénov (<https://france-renov.gouv.fr/>) propose un annuaire des professionnels RGE et des architectes (compétents pour réaliser des travaux ou un audit énergétique).
- Les espaces conseil France Rénov accompagnent les particuliers dans leur projet de rénovation en les orientant notamment vers les professionnels compétents.
- Le réseau des agences ANIL-ADIL (<https://www.anil.org/>) offre une information gratuite sur l'ensemble des thématiques liées au logement. Vous pouvez aussi vérifier l'existence légale d'une entreprise en consultant le Registre du commerce et des sociétés (RCS) ou sur www.infogrefe.fr/.

En cas de démarchage frauduleux

Vous pouvez signaler votre problème sur SignalConso, la plateforme de la répression des fraudes : <https://signal.conso.gouv.fr/fr>

Vous pouvez également vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs qui vous accompagnera dans vos démarches. Rendez-vous sur la page Pratique de la Maison de la consommation et de l'environnement pour retrouver les coordonnées des différentes associations bretonnes : www.mce-info.org/pratique/



► Bonus réparation

Bonus réparation, comment ça marche ?

Qu'est-ce que le bonus réparation ?

Le bonus réparation permet de bénéficier d'une réduction sur la facture lorsqu'on apporte, chez un réparateur labellisé, un produit électrique ou électronique qui n'est plus couvert par une garantie. L'objectif est d'inciter à choisir de réparer ses équipements plutôt que de les remplacer, lorsque cela est possible. Ce bonus ne s'applique qu'à des produits qui ne sont plus sous garantie. Le site www.ecosystem.eco/ propose un annuaire des réparateurs permettant de bénéficier du bonus.

Quels sont les produits concernés ?

Le « bonus réparation » s'applique à 73 types de produits électriques et électroniques : aspirateur, lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, téléphone portable, téléviseur, ordinateur, centrale-vapeur, cuisinière, perceuse...

Le montant est compris entre 15 et 60 euros, selon l'appareil. Une infographie disponible en ligne détaille le montant pour chaque appareil :

www.ecosystem.eco/comprendre/bonus-reparation#col1

Un « bonus réparation textile » complète ce bonus

Depuis le 7 novembre 2023, le « bonus réparation textile » est venu compléter les dispositifs incitant à réparer plutôt que jeter. Il concerne les vêtements et les chaussures, à l'exception des sous-vêtements, des vêtements en cuir (les chaussures en cuir sont en revanche éligibles) et des vêtements en vraie fourrure.

Comme pour le bonus réparation en électroménager, aucune démarche particulière n'est à effectuer pour bénéficier de ce

► Covoiturage

Covoiturage : et si on s'y mettait ?

Le covoiturage a le vent en poupe et il offre de nombreux avantages. Vous proposez une place dans votre véhicule ? Vous pouvez bénéficier d'une prime covoiturage pour vous y encourager !

Le covoiturage : des avantages pour tous !

Partager un véhicule a de nombreux avantages : moins de frais pour le conducteur et les passagers, moins de voitures en circulation, moins de nuisances liées aux transports et un renforcement des liens entre collègues, voisins... Concrètement, pour covoiturer, il suffit de s'inscrire sur un site en ligne ou via une application. Un service de covoiturage peut aussi s'organiser dans une université, une administration, une entreprise...

Penser Ehop pour covoiturer régulièrement

Vous voulez covoiturer et connaître conducteurs et covoituteurs potentiels, pensez Ehop ! Créé en 2002, ce service de mise en relation est un véritable réseau de transport en commun domicile-travail. Ehop est un réseau de covoiturage de proximité spécialiste des trajets domicile-travail. C'est une solution de transport pour les salariés en emploi, mais aussi pour les actifs en recherche d'emploi, et/ou en formation par son service "Ehop Solidaires" expérimenté en 2015.

Pour aller plus loin : <https://ehop.bzh/>

Une plateforme régionale : OuestGo

Depuis 2016, porté par la Région Bretagne et plusieurs collectivités et soutenus par l'ADEME, le projet OuestGo propose une plateforme mutualisée et solidaire pour le

rabais : il est automatiquement déduit de la facture, sur laquelle il doit apparaître clairement.

Il suffit juste de se rendre chez un des 600 réparateurs agréés, dont la liste est disponible sur <https://refashion.fr/citoyen/fr/bonus-reparation>.

Autres dispositifs d'aide à la réparation

D'autres aides sont disponibles pour vous aider à réparer le mobilier, le matériel de bricolage et du jardin. Sont concernés : les fauteuils et canapés, la literie, les chaises, bancs et tabourets. Le montant du Bonus Réparation est compris entre 30 et 60 euros. Un bonus (2 euros) est également accordé pour l'affûtage ou le remoulage d'outils de coupe et de taille.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site d'Ecomaison, l'éco-organisme de la maison et du bâtiment :

<https://ecomaison.com/>



covoiturage de proximité. C'est une plate-forme publique, liée aux politiques de transport et d'aménagement, et aux politiques d'insertion, pour encourager le retour à l'emploi via la mobilité.

Elle est :

- mutualisée sur le Grand Ouest pour réduire les coûts et éviter la fragmentation des offres,
- gratuite pour les utilisateurs afin de développer le covoiturage au quotidien,
- avec des fonctionnalités de réseau social, encourageant ainsi la création de communautés et de communication en réseau,
- développée sous licence libre (opensource) pour être évolutive et collaborative et pour qu'elle puisse s'adapter aux nouvelles demandes et essaimer sur d'autres territoires,
- interopérable avec les outils de transports publics pour permettre l'usage combiné des différents modes de transport et la complémentarité de l'offre.

Pour aller plus loin : <https://ouestgo.fr/>



Le covoiturage des avantages pour tous !

► Le chauffage au bois



Le chauffage au bois : un impact non négligeable sur la qualité de l'air

Le chauffage au bois peut constituer une source importante de pollution de l'air. Des gestes simples peuvent permettre de réduire considérablement la quantité de polluants atmosphériques libérés par cette pratique individuelle.

Les gestes à adopter pour réduire son impact

Bien qu'il contribue très peu aux émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et d'oxydes d'azote (NOX), le chauffage au bois représente le principal émetteur de particules en suspension en Europe. En effet, contrairement aux idées reçues, la circulation routière contribuerait à l'émission de 22 % des particules en suspension en Europe tandis que la combustion résidentielle, et plus particulièrement le chauffage au bois, participe à l'émission de **56 % des particules en suspension**.

Si rien ne change, les émissions de particules issues de ces pratiques augmenteront jusqu'à représenter près de 70 % des émissions totales au sein de l'Union Européenne en 2030.

Plusieurs solutions existent pour limiter l'impact de la combustion résidentielle sur l'émission des polluants :

- **Choisir le bon type d'appareil** : Les foyers ouverts, les foyers fermés et les inserts installés avant 1996 sont les sources de chaleur à combustion les plus émettrices de particules en suspension. Si vous souhaitez vous munir d'un appareil à combustion, il est préférable d'opter pour des poêles qui sont quatre fois moins polluants que les cheminées. Mais là encore, il existe des différences : les poêles à bûches produisent deux fois plus de particules en suspension que les poêles à granulés. Pour limiter au maximum son émission de particules en suspension, le mieux est d'opter pour une chaudière individuelle ou collective.

- **L'allumage du feu** : 80 % des émissions polluantes (notamment les particules en suspension et les COV) auraient lieu durant les 10 à 15 minutes suivant l'allumage de l'appareil à combustion. Il est donc important de ne pas négliger cette étape. Pour réduire ces émissions polluantes de 30 à 50 % lors d'un allumage à froid, il est conseillé d'effectuer un allumage par le haut.

- **L'humidité du bois** : L'humidité du combustible est également un critère à prendre compte. Il est conseillé d'utiliser du bois ayant un taux d'humidité inférieur à 23 %. En cas d'humidité supérieure à 23 %, le rendement de la combustion sera plus faible et une plus grande quantité de polluants sera libérée lors de la combustion. Pour s'assurer d'avoir un combustible sec, il est possible de choisir des essences qui sèchent rapidement telles que le bois de feuillus : bouleau, charme, hêtre, peuplier, saule... A noter qu'il est déconseillé d'utiliser trop de résineux comme combustibles, ces derniers encrassant l'appareil de chauffage. Enfin, quelle que soit l'essence de bois utilisée, il est préférable de choisir des bûches de petites tailles et fendues afin de s'assurer de la faible humidité du combustible.

- **Éviter une combustion à allure réduite** : Toujours dans un souci de limiter les émissions de polluants, il est déconseillé de faire fonctionner l'appareil de combustion à allure réduite. Bien que cette pratique permette un confort optimal, notamment pour ne pas avoir trop chaud, elle est aussi très émettrice de particules en suspension. Il est donc préférable d'allumer un feu vif dégageant une forte chaleur dans le but d'atteindre le plus rapidement possible l'allure nominale, phase du feu où la combustion est la plus complète et où les émissions de particules en suspension sont plus faibles.

Opter pour une meilleure isolation

Une des meilleures mesures à adopter consiste à minimiser la consommation de chaleur des habitations par une meilleure isolation. Que le chauffage au bois soit une source de chaleur supplémentaire ou principale, la rénovation énergétique de l'habitation permettra de réduire efficacement la quantité de bois brûlé et la pollution atmosphérique qui en est issue.

Ne pas brûler ses déchets verts

En plus d'être interdit, le brûlage de bois et autres déchets verts à l'air libre produit une grande quantité de polluants. Des solutions existent comme le compostage domestique pour les tontes de pelouse et feuillages. Il est possible également de broyer les branchages et de les utiliser en paillage. Autre solution : déposer vos déchets verts en déchetterie (selon les conditions autorisées sur votre commune).

Pour en savoir plus : Les tutos de Peter de France Bois Bûche www.franceboisbuche.fr/

► ADMR

Avec une expérience de plus de 70 ans, l'ADMR est au service de tous, à tous les âges de la vie et sur un territoire de sept communes. Notre association est autorisée et tarifée par le Conseil Départemental du Morbihan.

L'ADMR offre une large palette de services assurés par des professionnels 7 jours sur 7 :

- Un accompagnement dans les actes quotidiens de la vie des seniors pour mieux vivre à domicile et être plus autonome,
- Ménage, entretien du linge, préparation des repas, livraison des repas, téléassistance et aide à la mobilité,
- Un accompagnement aux côtés des personnes en situation de handicap pour un service adapté à leur projet de vie et à leurs besoins,
- Un accompagnement pour une garde d'enfant à domicile et une aide à la famille,
- L'entretien du cadre de vie et le repassage répondant à vos besoins et adaptés à vos exigences.

Les missions de l'ADMR s'appuient sur des valeurs fortes :

- **Proximité** : L'humain est au cœur de notre action au quotidien. Avec un réseau très dense d'associations, nous sommes toujours plus près des besoins des personnes sur les territoires.
- **Respect** : Parce que chaque personne est unique. L'ADMR met en œuvre pour chacun un service en adéquation avec son choix de vie.
- **Solidarité** : Clients, bénévoles, salariés, ensemble, nous construisons une société meilleure et renforçons le lien social.
- **Réciprocité** : Au-delà de la prestation technique de qualité, nos interventions sont basées sur l'échange et la relation.

- **Universalité** : Pour tous, toute la vie, partout : nos services.

Deux secrétaires sont à votre disposition du lundi au vendredi afin de répondre à vos demandes et d'adapter nos services à vos besoins soit au bureau de l'association, soit par téléphone ou soit par mail.

Vous souhaitez rejoindre le réseau de solidarité de l'ADMR et si vous deveniez Bénévoles ?

L'association souhaite accueillir de nouveaux bénévoles pour quelques heures ou plus régulièrement à vous de choisir et de construire votre bénévolat à l'ADMR selon vos envies, vos disponibilités et votre enthousiasme avec des missions à la carte :

- Rendre visite aux personnes isolées,
- Organiser des événements locaux,
- Accueillir et soutenir les salariés et les bénévoles,
- Contribuer au fonctionnement de l'association,
- Veiller à la satisfaction de nos clients,
- Ecouter les clients et comprendre leurs besoins,
- Promouvoir et représenter l'ADMR,
- Proposition de formations assurées par la fédération de l'ADMR du Morbihan pour accompagnement.

Évènement 2024

Les Trophées Services à la personne 2024 ont pour objectif de valoriser les métiers des services à la personne, et une reconnaissance de l'engagement et du professionnalisme des salariés. Pour la première année, six de nos salariés ont participé aux épreuves écrites et pratiques dans la catégorie "auxiliaire de vie" et ont pu assister à une cérémonie de remise des prix à Locminé.

RIEUX

PERMANENCES NUMÉRIQUES DE FÉVRIER

Un accueil pour échanger, poser vos questions, être accompagné dans vos démarches du quotidien.

GRATUIT

- démarches administratives**
CAF, Améli, CARSAT, Impôts...
- aide informatique**
prise en main matériel, applications traitement de texte, internet...
- information & orientation**

les vendredis
2 fév - 9 fév - 16 fév
de 9h à 12h15
à la médiathèque

Sur rendez-vous / Ouvert à tous
(quelle que soit votre commune)

CONSEILLER NUMÉRIQUE
sarah.valque.piriou@conseiller-numerique.fr
07 62 40 71 44

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver**
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes**
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**

www.prevention-maison.fr

Santé publique France

ÉCOLE PUBLIQUE

L'ESCARGOT BLEU

LES PROJETS PÉDAGOGIQUES EN LIEN AVEC LE PROJET D'ÉCOLE

Le sport à l'école

L'école agréée Génération 2024 depuis l'année dernière s'est engagée à poursuivre les activités sportives régulières pour les élèves.

Dans ce cadre, chaque mardi après-midi, les élèves du CP au CM2 bénéficient des interventions d'Alan, animateur sportif (agréé par l'Éducation Nationale) mis à disposition par la municipalité que nous remercions. Les élèves des classes élémentaires ont ainsi fait un cycle de badminton en période 2 et ont commencé un cycle de hockey en période 3.



Les journées de coopération sont prévues en fin de chaque période de l'année. Les élèves de la PS au CM2 sont brassés pour coopérer ensemble autour d'un même thème pour favoriser l'entraide et la coopération.

Dans ce cadre des ateliers bricolages ont été proposés sur le thème de Noël : cuisine, fabrication attrape-rêves, bougies, boules de Noël...



Le thème pour l'année scolaire est « Notre monde est fantastique »

Les élèves exploreront ainsi le merveilleux, le fantastique et l'imaginaire au travers d'albums, de textes, de films... Et de sorties...

Pour cette deuxième période, la classe de CE2-CM1 a terminé l'étude du Tome 1 du célèbre sorcier Harry Potter. Ils ont démarré un nouveau projet, celui d'écrire leur propre histoire de sorcière qu'ils partageront à leurs correspondants de l'école Andrée Chedid. Cette histoire mêlera l'univers des sorciers et des contes. Dans le cadre de la correspondance avec les élèves de CE2-CM1 de Nivillac, deux rencontres auront lieu dans l'année.

Les élèves de CP-CE1 ont plongé dans l'univers de la magie avec les sorcières et les ogres. À travers la lecture de contes et l'écoute de chansons, ils ont appris à dessiner et à écrire un portrait afin de créer un livre collectif sur les personnages fantastiques. Les élèves ont aussi étudié l'album « Une soupe 100% sorcière » et ont préparé la soupe magique de la sorcière Kroquela ! Pour le moment, aucun élève n'a de supers pouvoirs...

Les élèves de CM1-CM2 ont découvert la mythologie et les aventures d'Ulysse. Au cours de leurs lectures, ils ont rencontré des créatures toutes aussi fantastiques les unes que les autres. Ils vont aussi écrire des poésies autour de ces créatures mais aussi s'essayer à l'art antique grec : amphores décorées, mosaïques... Les maternelles vont travailler autour du thème des sorcières au travers de plusieurs albums.



Sortie au cinéma

Judi 28 novembre, les élèves de maternelle se sont rendus au Cinémanivel de Redon visionner : Capelito fait son cinéma. Un moment très apprécié par les enfants avec une première sortie en car pour les plus jeunes.



Goûter de Noël

Les élèves de chaque classe ont chanté. Et surprise le Père Noël est arrivé et a distribué des friandises. Ensuite un goûter a été offert aux enfants par l'amicale laïque avant la remise de petits cadeaux pour le concours des plus beaux pulls de Noël !



INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE L'ESCARGOT BLEU

N'hésitez pas à venir rencontrer l'équipe pédagogique, nous sommes à votre disposition pour vous présenter l'organisation et les Projets pédagogiques de l'école L'escargot bleu. Nous accueillons les enfants tout au long de l'année, dès 2 ans, de la maternelle au CM2.

Vous pouvez contacter la directrice Patricia PERTIN
02 99 91 93 14 - Adresse mail : ec.0560740a@ac-rennes.fr
Blog de l'école : <https://ecolelescargotbleu.toutemonecole.fr/>

L'amicale laïque

Qu'est-ce que l'Amicale Laïque ?

L'amicale est l'association des parents d'élèves de l'école L'escargot bleu, elle a pour but d'organiser des manifesta-

Visite au Collège

Vendredi 10 janvier, les élèves de CM1 CM2 ont passé la matinée au collège Beaumont. Ils ont par groupes rédigé un petit article.

Groupe 1 : Eden, Lola, Janis, Jade, Lola, Zohra, Isaac, Lilo, Mathieu, Lucas et Cloé

« Nous sommes arrivés en bus au collège Beaumont. On s'est séparé en trois groupes pour faire trois ateliers. On a appris à préparer un cartable à l'aide d'un emploi du temps, à se servir du carnet de liaison et enfin, nous avons fait une mini visite du collège. Ensuite, nous avons assisté à un cours d'Anglais où nous avons revu le vocabulaire et l'alphabet. Puis, nous sommes allés en SVT. Nous avons examiné une plante du Canada, l'élodée avec un microscope et nous l'avons prise en photo avec l'ordinateur. Enfin, nous avons déjeuné au self avec les grands. C'était trop bon ! »

Groupe 2 : Nathanaël, Paul, Oléa, Arthur, Amandine, Timéo, Lison, Chloé, Eva, Laora.

« Quand nous sommes arrivés, le CPE nous attendait. Il nous a emmené dans une salle pour nous montrer une vidéo sur les Olympiades 2023-2024. Après, il nous a divisés en trois groupes : cartable, visite et carnet de liaison. Puis, nous sommes allés en cours d'Anglais. On a joué, à Jacques à dit, Simon says en Anglais ! On a aussi joué des petites scènes. Ensuite, nous avons suivi un cours de Physique-Chimie où nous avons réalisé des mélanges qui se superposaient. Pour finir la matinée, nous sommes allés déjeuner au self ».



LES MANIFESTATIONS

- Double Loto : 1^{er} et 2 février 2024 à la salle du Grenith de Rieux
- Portes ouvertes de l'école : vendredi 28 mars 2025
- Concert des élèves : mardi 20 mai
- Fête de l'école : samedi 14 juin 2025 sur le site du château de Rieux
- Brocante : dimanche 15 juin 2025 sur le site du château de Rieux

tions afin de récolter des fonds pour apporter une aide financière à l'école aux projets pédagogiques.

- Participation aux sorties pédagogiques et voyages scolaires (cinéma, au théâtre...)
- Achat de matériel (par ex achat d'une table de ping-pong pour la cour des primaires)
- Spectacle de Noël, fête de l'école...

Qu'organise l'Amicale Laïque ?

"Nous organisons diverses manifestations afin de récolter des fonds : loto, brocante, marché de Noël et différentes ventes : sapins, chocolats... Chacun peut à son rythme donner de son temps, en fonction de ses possibilités. »

amicaleescargotbleu@gmail.com ou 06 51 06 68 92

SAINTE-ANNE

L'ÉCOLE SAINTE ANNE AU FIL DES JOURS. SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024

Septembre : Le mois de Septembre est marqué par la reprise des différents projets (musique, médiathèque etc ...) et par les réunions de parents. Chaque classe en organise une au cours de laquelle l'enseignante donne des informations sur les programmes, les méthodes pédagogiques, la vie de la classe et répond bien sûr aux questions.

La communication avec les parents est essentielle. Elle se vit également par une rencontre systématique proposée dans le courant de l'année (au plus tard Janvier), mais d'autres sont possibles à tout moment de l'année scolaire, à l'initiative de l'enseignante ou des parents.

Ces rencontres sont indispensables pour une meilleure connaissance de l'élève et une action éducative plus efficace. Par ailleurs, un cahier de correspondance est mis en place dans chaque classe. On y trouve toutes les circulaires émises par l'école. Enfin, le média Internet est également utilisé par l'envoi, par mail, d'un agenda hebdomadaire qui informe les parents de l'actualité à venir et, pour une ouverture plus large, d'une page Facebook et d'un site internet (retrouvez les adresses à la fin de l'article).

Le 20, comme chaque année, tous les élèves de l'école ont participé au Clean Up Day. Si les plus jeunes sont restés aux abords immédiats de l'école, les grands sont allés vers le château ou vers les terrains de foot. Tous ont terminé la journée en se regroupant pour peser les déchets (20kg ramassés cette année contre 30 kg l'an dernier). C'est une bonne nouvelle 10 kg de moins! Toutefois de nombreux déchets ont été trouvés et même des bouteilles vides et des mégots ! Après avoir pesé les déchets, ils ont été triés !



Le 11, les élections de délégués des élèves au Conseil Municipal des Enfants ont eu lieu pour les élèves du Cours Moyen. Le CME est composé d'élèves de CM1, CM2 et sixième. Il se réunit régulièrement à la Mairie, en présence d'élus et d'animateurs-jeunesse de la commune pour réfléchir et proposer des projets. C'est une belle leçon citoyenne qui leur est proposée et qui est vécue. Cette année, le 18 Novembre, ils ont eu la chance de se rendre à PARIS à l'invitation de Mr Paul MOLAC, notre député. Ils ont pu ainsi visiter l'Assemblée Nationale.



Le 17, petits et grands ont pu apprécier la surprenante réalisation culinaire d'Alexandre le chef-cuisinier du restaurant scolaire de Rieux. La recette originale du gâteau en a surpris plus d'un : il a été réalisé avec de la betterave, de la poire, du panais, du miel, des spéculos et du chocolat. Même les membres des associations (A.P.E.L, O.G.E.C et A.E.P) ont pu également en profiter. Un grand MERCI à notre chef cuisinier !!



Novembre : le 8, les élèves de GS/CP ont été heureux de présenter la fresque qu'ils ont réalisée à leurs parents, grands-parents et autres invités. Le thème de cette fresque est PARIS, en lien avec le séjour qu'ils y réaliseront en Mai avec les CE.

Bravo à nos petits conférenciers en herbe qui ont su expliquer les tenants et les aboutissants de leur projet en y apportant également des petites notions culturelles en histoire, en français,

en architecture... Leur maîtresse ainsi que Anne-Claire l'aide-maternelle sont très fières d'eux. Un grand merci également à Laëtitia qui nous a apporté son savoir-faire en scrapbooking.



Le 11, comme chaque année à Rieux, une délégation de CM a participé à la commémoration de l'Armistice de 1918. Cette année, après le dépôt d'une gerbe composée de bleuets, la lecture d'une lettre inspirée d'une lettre d'un poilu a été faite et les 36 premiers noms inscrits sur le monument aux morts ont été cités.



Le 8 Octobre, ces mêmes CM avait participé à un après-midi autour du devoir de mémoire proposé par l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.



Le 15, les élèves de la GS au CM2 ont démarré un cycle tennis de 4 séances proposé et animé par le club de Rieux. Merci pour cette proposition qui a été très appréciée.



Le 25, les CM ont vécu une journée particulière intitulée "Voyage en puberté" dans le cadre de l'Education Affective Relationnelle et Sexuelle. Une journée pas comme les autres pour partir à la découverte de soi en abordant plus particulièrement les thèmes de la relation à l'autre, l'estime de soi, les émotions et les changements. Une journée proposée et animée par le service de formation humaine de la DDEC.

Décembre : le 2, comme chaque année à pareille époque, la classe de GS/CP accueille pour quelques semaines une nouvelle élève particulièrement turbulente, la nuit... Il s'agit de la lutine du Père Noël, Patachou cette année, qui nous arrive de Laponie. Chaque matin nous découvrons les bêtises qu'elle avait faites la nuit en compagnie de la mascotte des PS/MS, Loup. Elle est repartie le 20 Décembre.



Le 7, une dizaine de parents, un élève et un ancien élève ont participé à une matinée travaux organisée par l'OGEC. Merci à eux et merci à Anthony, le président de l'OGEC pour cette initiative.



Le 13, les élèves de maternelle/CP ont participé à un atelier pâtisserie : au programme, fabrication de sablés de Noël et croissants de lune aux noisettes, qu'ils ont dégusté et partagé l'après-midi. Un bon moment de partage et de plaisir avec les adultes (enseignantes, personnel, parents et grands-parents) présents dans la classe pour l'occasion. Merci à Alexandre du restaurant scolaire pour la cuisson.



Le 20, avant de partir en vacances, les élèves ont vécu une journée différente des autres avec comme points d'orgue le passage du Père Noël, le goûter et une initiation à la danse country, offerte par Mandy, une des AESH présente dans l'école.

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE SAINTE-ANNE

N'hésitez pas à consulter le site internet :

<https://steannerieux.toutemonecole.fr/> ou la page

Facebook : <https://www.facebook.com/Ecole-Sainte-Anne-Rieux-56-123865979008926/> pour rester informés.

Pascal ANDRIEUX, chef d'établissement, (présent à l'école le mardi toute la journée et le vendredi matin) est à votre écoute pour découvrir l'école et ses projets.

Notre école : 90 élèves répartis en 4 classes.

- **Garderie, restaurant et transports scolaires** (services municipaux).
- **Une équipe dynamique et investie**, des enseignements inter-classes, des rencontres régulières avec les familles, des rencontres inter-écoles.
- **Une école ouverte** : accueil de tous, ouverture sur le monde.
- **Un accueil des élèves dès 2 ans** (à la journée ou à la 1/2 journée).
- **Scolarité** : 20 €/mois (1/2 tarif à partir du 3^{ème} enfant scolarisé dans l'établissement) : cette participation des familles sert au financement des travaux réalisés par l'OGEC, l'utilisation de l'argent public n'étant pas autorisée par la loi pour cela. La participation financière de la collectivité (mairie) ne peut être utilisée que pour financer les dépenses de fonctionnement de l'école (eau, électricité, salaires du personnel non-enseignant, renouvellement du mobilier...)

N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

**Une porte-ouverte est prévue
le vendredi 25 avril 2025 de 17h30 à 19h30.**

Les élèves et l'équipe éducative vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2025.

Vous pouvez le joindre :

- par mail : ste-anne-rieux@wanadoo.fr,
- par téléphone : 02 99 91 92 06 (répondeur),
- sur le site internet : <https://steannerieux.toutemonecole.fr/>
- sur la page facebook (contact APEL) : <https://www.facebook.com/Ecole-Sainte-Anne-Rieux-56-123865979008926/>

Encadré notamment de Coralie BOUDIN qui est en charge de l'animation du conseil municipal des jeunes, nos jeunes qui étaient accompagnés de leurs homologues Allairiens.

La journée s'est poursuivie par la visite du musée de l'armée, s'est terminée en fin d'après-midi.

Cette journée aura permis à tous de bien comprendre les institutions de notre pays, notre histoire et de créer une cohésion de groupe idéale pour mener à bien de futurs projets...



Conseil municipal des jeunes

Le lundi 18 novembre 2024, les enfants du conseil municipal des jeunes (élèves des 2 écoles), ont visité les locaux de l'Assemblée nationale.



Accueillis par notre député Paul MOLAC, celui-ci leur a présenté le rôle de l'assemblée et a répondu à leurs interrogations.

La médiathèque « Du récit à Rieux », un service culturel de proximité

L'équipe de la médiathèque Du récit à Rieux vous souhaite une très belle et heureuse année 2025 avec au programme des découvertes enrichissantes et surprenantes et d'agréables moments de joie et de partages !

La médiathèque de Rieux vous accueille tout au long de l'année. Entre ses murs vous attendent un fonds documentaire varié (livres, DVD, revues...), un espace de vie et de rencontres avec de nombreux rendez-vous (ateliers, rencontres, expositions...). Des animations sont aussi ponctuellement organisées hors les murs, en extérieur, dans la salle d'activités du centre social ou encore dans la salle socioculturelle de Rieux « Le Grénith ».

Informations pratiques

L'entrée dans la médiathèque, l'utilisation des espaces et la consultation des collections sont libres et gratuits pour tous. Si vous souhaitez emprunter des documents il faut s'inscrire. Votre inscription à la médiathèque de Rieux vous donne accès à toutes les médiathèques du réseau Redon agglomération.

Comment m'inscrire et combien ça coûte ?

Une inscription = une carte

A la première inscription, une carte d'adhérent individuelle, nominative et valable un an vous est remise.

Tarifs : 14€ à partir de 18 ans ; gratuit pour les enfants, les étudiants, les assistants maternels, les établissements scolaires, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minimas sociaux (sur présentation d'un justificatif).

A combien de documents ai-je droit ?

Les prêts sont illimités dans toutes les médiathèques du réseau. Les emprunts sont cumulables d'une médiathèque à l'autre.

Horaires d'ouverture au public :

Pendant la période scolaire :

- Mardi : 16h30-18h
- Mercredi et vendredi : 10h-12h30 / 14h-18h
- Samedi : 10h-12h30 / 14h-17h30
- Fermée le lundi et le jeudi.

Pendant les vacances scolaires :

- Mardi et jeudi : 14h-18h
- Mercredi et vendredi : 10h-12h30 / 14h-18h
- Samedi : 10h-12h30 / 14h-17h30
- Fermée le lundi.

Informations pratiques :

N'hésitez pas à suivre l'actualité de la médiathèque sur sa page Facebook : Médiathèque « Du récit à Rieux »

Contacts : 02 99 91 97 03 - mediatheque@mairiederieux.fr

Retrouvez tous les services et animations

à venir du réseau sur le site :

<http://www.mediatheques.redon-agglomeration.bzh>



Réseau des médiathèques : réservez, empruntez, déposez où vous voulez grâce à la navette

Plus de choix, plus près, plus facile : c'est le pari que font les 28 médiathèques du réseau de REDON agglomération avec ce nouveau service permettant d'acheminer livres, CD et DVD (plus de 200 000 documents) entre les différentes médiathèques.

Ce nouveau service qui devait voir le jour en novembre a dû être reporté à cause de soucis techniques liés aux paramétrages du logiciel. Nous ne pouvons pas à ce jour donner de date précise de lancement mais c'est en bonne voie ! Surveillez la communication !

Animations à venir

Exposition de photos « Au cœur de la forêt »

Exposition de 21 photographies de Marie-Claudine JOUNEAU, photographe amatrice rieuxoise, **du 11 janvier au 22 février**. Entrée libre aux heures d'ouverture de la médiathèque.

Nouvel an chinois

Deux animations pour le Nouvel An chinois proposées par l'association Shenji de taiji quan et qigong de Rieux :

Mercredi 22 janvier de 10h à 12h : avec le jeu de l'année du serpent les enfants découvriront comment compter et écrire les chiffres en chinois (les enfants repartiront avec leur jeu).

Atelier gratuit sur inscription à partir de 6 ans.

Mercredi 29 janvier de 10h à 12h : Où est mon ami ? Petit Dragon a disparu, une histoire pour apprendre à reconnaître ses premiers caractères chinois. Atelier gratuit sur inscription à partir de 5 ans.



Animations jeunesse vacances d'hiver

Prix des jeunes lecteurs spécial Bandes Dessinées 2024 (du 15 février au 20 septembre) : ce prix destiné aux jeunes âgés de 8 à 12 ans permet de découvrir 6 nouvelles BD et de voter pour sa préférée ! Pour y participer il faut avoir lu au moins 3 des 6 BD de la liste.

Le fonctionnement du Prix et la sélection seront présentés **le samedi 15 février** (plus d'infos sur l'horaire à la médiathèque).



Un atelier dessin et création de badges (à partir des dessins des BD du prix des jeunes lecteurs spécial BD), animé par Desislava BOCHET, les ateliers de Désislava auront lieu **le samedi 15 février** (horaire à confirmer). Sur inscription. 1 € abonné / 3 € non-abonné au réseau des médiathèques.



Un Escape game Chien Pourri « Une surprise pour Chaplapla » : un jeu d'énigmes pour les enfants de 7 à 12 ans. Aujourd'hui, c'est l'anniversaire de Chaplapla ! Chien Pourri a trouvé son cadeau : LA pompe qui peut regonfler son meilleur ami. En attendant le jour de la surprise, il l'a rangée dans un coffre fermé à triple tour et a caché les codes des cadenas dans Paris... Évidemment, c'est le grand jour et il ne se souvient ni des codes ni de la cachette !

Heureusement, il se rappelle avoir laissé des informations un peu partout. Vous voulez bien lui donner un coup de patte ? Gratuit sur inscription.

► Prix des lecteurs 2025

Du 1^{er} mars au 2 novembre : ce prix distingue un ouvrage (roman, récit ou témoignage) d'un auteur vivant, français ou étranger paru entre le 1^{er} août 2023 et le 30 octobre 2024. Les 8 ouvrages seront à découvrir à la médiathèque de Rieux et dans les médiathèques du réseau. **Le fonctionnement du Prix et la sélection** vous seront présentés **le samedi 1^{er} mars à 10h30** à la médiathèque.



► L'énergie en mars pour le temps fort intercommunal

Dans le cadre du temps fort intercommunal sur le thème **Energie(s)**, plusieurs animations sont proposées :

« **Ad astra** » : exposition de photographies du 1^{er} au 29 mars de **Laetitia FERNANDEZ**, photographe professionnelle. Le ciel peut paraître si paisible lorsque nous levons les yeux et admirons cette toile sombre parsemée de points lumineux. Et pourtant ! Les forces qui se jouent là-haut, silencieuses à nos oreilles et souvent invisibles à nos yeux sont d'une puissance et d'une violence inouïe. Laetitia nous propose quelques photos astronomiques pour nous évoquer l'énergie de la création première. Une étoile qui vit c'est le battement d'une réaction thermo-nucléaire en son cœur. Une étoile qui meurt s'effondre parfois sur elle-même et libère les gaz et plasma qui la composent. De formes et couleurs variées les nébuleuses sont des pouponnières à étoiles, ces tableaux célestes regorgent de vie !

Les aurores boréales apparaissent à nos yeux (et surtout à nos appareils photo sous nos latitudes!) lorsque des protubérances

solaires violentes émettent des particules qui viennent percuter le champ magnétique de la terre. Il se joue là-haut des actes dont nous n'avons pas idée, l'énergie de création et de destruction des astres peut sembler parfois difficile à mesurer à notre échelle humaine et terrestre. C'est ce qui rend aussi fascinant et fantastique l'histoire de l'univers.



Atelier auto-traitement et découverte de la réflexologie selon l'énergétique chinoise, animé par Florian MARTIN, réflexologue, **le samedi 29 mars à 14h30**. Ensemble, découvrons l'auto-traitement avec les différents gestes de base pour se réveiller, s'éveiller au quotidien à travers diverses techniques de la réflexologie : la ronde des méridiens, les 12 mouvements matinaux en réflexologie faciale, initiation à l'auto-traitement en réflexologie plantaire & palmaire, partage sur l'énergétique chinoise (Saisonnalité, les Éléments, ses Principes...). Ces gestes, à travers la pratique de la réflexologie, seront utiles pour apaiser votre stress, renforcer votre système immunitaire, réguler votre système nerveux, relâcher vos tensions musculaires, ORL...

Prévoir une tenue souple (sans collant), un coussin et un tapis de sol pour plus de confort. Atelier sur inscription.

Tarifs : 1 € abonné / 3 € non-abonné au réseau des médiathèques.



► Ateliers d'écriture

Mercredi 5 février de 18h à 20h : rencontre avec **Silène EDGAR** et les éditions **Géphyre** autour de recueil de nouvelles « Les moelleuses au chocolat » suivi d'un atelier d'écriture sensorielle animé par l'autrice.

Samedi 15 février de 14h30 à 16h30 : atelier d'écriture animé par **Béatrice BERTHO**, auteure, compositrice. Un atelier qui annonce la puissance créative du Printemps. Il sera cette fois enrichi d'une exploration des différentes sources imaginaires. Nous utiliserons en effet différentes sources, ou supports pour déclencher l'imagi-

naire tout en continuant de jouer avec les mots, de leur donner de la perspective et de la profondeur, de la force et de la vitalité, pour peut-être faire d'un poème, une chanson...

Les ateliers d'écriture sont ouverts à tous, sur inscription. Tarifs : 1 € abonné / 3 € non abonné.es réseau des médiathèques.

Rencontre-dédicace avec Béatrice BERTHO autour de son livre « **Les fleurs de mon anniversaire** », **le samedi 15 février à 17h**.

Le jour de ses 15 ans, Béatrice rencontre le chaos de sa vie. La mort de son jeune frère va bouleverser son existence tout entière. Une partie d'elle-même est meurtrie au point d'avoir besoin de la transformer. Envahie par une lourde culpabilité jamais démentie, Béatrice va découvrir l'écriture. Les mots, la poésie et la chanson vont devenir les supports de sa résilience. Par ce texte, elle choisit de redonner ampleur et vitalité à cette partie d'elle-même afin de continuer son chemin et de savourer tout ce que la vie a lui offrir.

Dans une écriture simple et authentique, Béatrice déroule ici le récit de son introspection comme un polar sensible et soulageant.



PERMANENCES NUMÉRIQUES de l'hiver 2025

Un accueil pour échanger, poser vos questions, être accompagné dans vos usages du quotidien. **de 9h à 12h15**

PERMANENCE NUMÉRIQUE	GRATUIT
	RIEUX les vendredis à la médiathèque 10 janv - 17 janv - 24 janv - 7 fév 14 fév - 21 fév - 7 mars - 14 mars - 21 mars
	ST-GORGON les jeudis à la mairie 16 janv- 30 janv- 13 fév- 27 fév- 13 mars- 27 mars
	BÉGANNE les mardis à la médiathèque 14 janv- 28 janv- 4 fév- 25 fév- 11 mars- 25 mars
	ST-JEAN-LA-POTERIE les mardis à la bibliothèque 7 janv - 21 janv - 11 fév - 5 mars - 18 mars
	THÉHILLAC les jeudis à la mairie 9 janv- 23 janv- 6 fév - 20 fév - 6 mars - 20 mars
	Sur rendez-vous / Ouvert à tous (quelle que soit votre commune)
	svalquepiriou@allaire.bzh 07 62 40 71 44



► Les mercredis des échecs

Ateliers de découverte des échecs par les Fous du Roque **Un samedi par mois à 10h : 25 janvier, 22 février, 22 mars, 26 avril, 24 mai, 28 juin**. Gilles MONTTOIR, diplômé de la Fédération française des échecs, fait découvrir les échecs à tous dès 6 ans. Gratuit sur inscription.



► Offre Numérique

Charlène POTIER, Charlène POTIER, animatrice multimédia de la médiathèque, assistée de **Jeanine et Yvon**, bénévoles, propose des **ateliers multimédias collectifs réguliers le vendredi matin** tous les 15 jours hors vacances scolaires. Les thèmes abordés sont variés : maîtriser le fonctionnement d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, utiliser une messagerie électronique, écrire et mettre en forme un texte, naviguer sur internet, créer avec vos photos...

N'hésitez pas à faire part de vos besoins/envies. Ces ateliers multimédias sont ouverts à tous, abonnés ou non. Une inscription préalable est obligatoire, les places étant limitées. 1 € pour les abonnés - 3 € pour les non-abonnés.

Prochains rendez-vous : 17 et 31 janvier, 28 février, 14 et 28 mars, 25 avril, 09 et 23 mai, 6 et 20 juin.

Sarah VALQUE PIRIOU, Conseillère Numérique à Rieux Tout le monde n'est pas à l'aise avec l'informatique, internet ou le numérique en général : « 13 millions de français seraient éloignés du numérique ».

Pour lutter contre cette fracture la commune de Rieux participe à l'accueil d'un Conseiller Numérique France Services aux côtés des communes d'Allaire, Béganne, Saint-Jean-la-Poterie, Saint-Gorgon et Théhillac.

Depuis octobre 2021, Sarah VALQUE PIRIOU, Conseillère Numérique, propose régulièrement (3 vendredis matins par mois) à la médiathèque de Rieux des permanences numériques pour assister individuellement celles et ceux qui le souhaitent dans la réalisation de démarches administratives qui se font désormais en ligne (carte grise, déclaration CAF, site Améli...), ou qui viendraient avec des interrogations autour du numérique.

Un accueil pour échanger, poser vos questions, être accompagné dans vos démarches du quotidien, de recherche d'emploi, de santé :

- démarches administratives : CAF, Améli, CARSAT, Impôts...
- information & orientation ;
- aide informatique, prise en main matériel, applications, traitement de texte, internet.

Permanences gratuites, sur rendez-vous, ouverts à tous (quelle que soit votre commune) :

sarah.valque.piriou@conseiller-numerique.fr - 07 62 40 71 44

Basket

Basket BZH Rieux St-Dolay - Bilan à la mi-saison

C'est avec un total de 133 licenciés répartis en 9 équipes que la saison a démarré mi-août. Le club est sur une bonne dynamique puisque un groupe de baby-basket complète ces équipes.

Les encadrements techniques sont assurés par des salariés du groupement d'employeurs mais c'est aussi un nombre important de bénévoles présents chaque WE sur les terrains (le bénévolat représente plus de 5500 heures sur une saison).

Une nouveauté cette année la création d'un groupe micro-basket le samedi matin. Cette nouvelle activité a pu voir le jour grâce à la formation et la validation du diplôme requis pour Mathilde BONPOIL, jeune cadre du club.

Au delà de l'activité compétition, la formation prend une place importante, inscription aux formations diplômantes de la fédération, et surtout le suivi d'une école d'arbitrage encadrée par Camille CABALLION elle-même arbitre officiel en championnat régional jeunes.

Animation de Noël pour les jeunes

Le club organisait le samedi 14 décembre un après-midi dédié au baby-basket et U9 U11 du club où une trentaine de jeunes licenciés ont participé.

Cet après midi était aussi ouvert à tous les jeunes enfants des écoles. Les jeunes ont pu participer à une série d'ateliers ludiques leur permettant de découvrir en toute convivialité les techniques de base du basket : lancers, dribbles, passes, sauts, accélérations...

L'encadrement étant assuré par les bénévoles du club. A leurs côtés, quelques jeunes du club, étaient venus apporter une aide précieuse pour la prise en main des ateliers.

Cet après midi s'est clôturé par la présence du père Noël ainsi que le goûter offert sur place.



Les 10 ans de la création du Club en préparation

C'est une date à retenir dans les agendas, le samedi 17 MAI 2025 auront lieu les festivités des 10 ans de la création du club BCBZH né de la fusion des clubs de RIEUX et St DOLAY.

Au programme :

- Samedi après-midi : Rencontres amicales anciens/actuels, salle des sports RIEUX,
- Samedi soir repas : Jambon à l'os façon cochon grillé suivi soirée dansante, salle le GRENITH RIEUX.

Cette journée est ouverte à toutes les personnes qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la vie du club, en tant que joueurs, dirigeants, supporters, repas ouvert à tous.

Contact : 06 49 54 40 44 - secretairecbzh@gmail.com et les réseaux sociaux



Le Club des bruyères

Des grands moments à vivre ! C'est au club des Bruyères que vous pourrez les découvrir.

Entre la danse Bretonne, la belotte, et la pétanque, les aînés oublient durant ses trois heures leur soucis et les douleurs disparaissent ! Les échanges sont très nombreux entre les personnes. Le bureau vous souhaite une bonne année 2025.

Pour tout renseignement : Mr HALLE JC - Président
06 58 58 25 94



Cyclo-club Rieuxois

Le cyclo-club Rieuxois (CCR), compte 37 adhérents, il propose deux sorties hebdomadaires, une le dimanche matin et une le mercredi matin.

Le départ a lieu entre 8 heures et 9 heures selon la saison. Les parcours sont préparés par trois membres du club sur une distance allant de 65 à 95 km. Les départs se font sur le parking du stade. Chaque retour de sortie se termine de façon conviviale dans la salle auprès du stade. Plusieurs sorties longues d'environ 130 km sont également organisées les derniers samedis du mois de mars à juin. Sorties sur une journée complète avec pause sandwich ou resto le midi.

En 2024, nous avons organisé en juin, une semaine de vélo dans les Monts d'Arrée ; 15 cyclos ont participé à cette semaine. Pour 2025, sera organisé une semaine en montagne au mois juin avec pour objectif de rouler tous les jours sur les cols des Pyrénées.

Comme chaque année maintenant nous organisons la Cycl'automne au mois de septembre (14 septembre pour 2025), rendez-vous incontournable pour les cyclos de la région.

Trois parcours sont proposés : un de 87 km, un de 65 km et pour la troisième année, un parcours de 45/48 km exclusivement réservé au VAE (vélos à assistance électrique).

Les trois circuits sont balisés, sécurisés par des motards et les cyclistes sont accompagnés par un véhicule d'assistance mis à disposition par nos amis du VSR (Vélo Sport Rieuxois).

Pour 2025 comme 2024 l'accent est mis sur l'accueil des VAE ainsi que sur l'accueil des féminines dans notre randonnée.

Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez-nous à : cycloclubriexois@gmail.com





USSM

NOUVELLE SECTION DE "FOOT EN MARCHANT" À L'USSM RIEUX : SPORT ET CONVIVIALITÉ AU RENDEZ-VOUS

L'USSM Rieux/Théhillac vient d'inaugurer une nouvelle section innovante et conviviale : le Foot en Marchant. Ce sport, encore peu connu dans la région, s'adresse principalement aux anciens joueurs ou joueuses, ou à ceux souhaitant pratiquer une activité sportive en douceur. Travailler l'endurance, la coordination et le bien-être sans compromettre la santé des participants grâce à un rythme modéré, tout en profitant des bienfaits physiques et sociaux du sport et en gardant le plaisir du football.

La section regroupe déjà une vingtaine de joueurs âgés de 56 à 74 ans, tous d'anciens pratiquants du football. Cette initiative

a vu le jour grâce à Jean-Pierre POTIER et Jean-Paul ROUXEL, deux figures locales passionnées. Les entraînements ont lieu tous les vendredis de 15h à 17h au stade de la CHARMILLE.

Pour l'instant, seule une phase d'entraînement est mise en place, mais les personnes à l'initiative du projet envisagent d'organiser des matchs dès février prochain. Vous avez plus de 55 ans et vous souhaitez en savoir plus ou rejoindre l'aventure ?

Rendez-vous les vendredis après-midi au stade de la CHARMILLE !

Le Foot en Marchant offre une nouvelle opportunité de se retrouver le ballon aux pieds.

Contacts pour plus d'informations : Jean-Pierre POTIER
06 82 83 24 19 ou footenmarchant.rioux@gmail.com



VSR 56

La saison 2024-2025 commence pour le VSR 56. Le club compte autour de 38 licenciés. Coursiers, arbitres, motards, accompagnants dont 4 jeunes, Honoré, Julian, Jean, Hugo qui débute au club. Bravo à vous. Le VSR s'entraîne le dimanche matin avec le Roc de Redon. Ils ont débuté les entraînements le 8 décembre et termineront le 16 février par un stage, le rendez-vous a lieu sur le parking Intermarché de Rieux.



Epreuves
le 9 mars
et 14 sept.
★

Le VSR 56 et le Roc de Redon sillonnent les routes de campagne pour que les coursiers soient au top pour monter sur les podiums. Nos épreuves auront lieu le 9 mars et le 14 septembre 2025.

Le VSR contrôlera les courses du 29 mai 2025 du comité des fêtes et celle de Théhillac le 27 avril 2025.

Le club se joint à moi pour vous souhaite une bonne année.

Contact : Stéphane FLEURY - 06 64 82 57 53
stephanefleury3@wanadoo.fr

Les P'tits bouts

Les P'tits Bouts de Rieux sont très heureux de la réussite de leur 1^{er} Forum de la petite enfance qui a eu lieu le 16 novembre 2024 à la salle du Grénith.

Près de 200 personnes ont pu bénéficier des conseils des professionnels présents. La journée s'est déroulée dans la bonne humeur et la bienveillance. Nous remercions bien entendu la municipalité qui a été la première à nous suivre dans ce projet, nos partenaires financiers et les participants qui nous ont accompagnés. Nous recommencerons mais... en 2026.

Maintenant, nous allons reprendre le cours de la vie de notre association. Les ateliers d'éveil aux livres ont toujours lieu une fois par mois avec Anne-Marie, bénévole aux P'tits Bouts, l'association Ba2i vient nous déposer et expliquer une malle éducative que nous nous partagerons le 29 novembre, et le 20 décembre les enfants profiteront d'un atelier arts plastiques animé par Mme Le Meignen.

En 2025, nous prévoyons une soirée d'initiation aux massages pour bébé pour les assistantes maternelles membres de l'association animée par

Mme Cruguel ainsi qu'une réunion sur la sécurité en voiture et le choix des sièges autos. Nous réfléchissons à l'organisation d'une journée d'animation pour le mois de juin.

Nous recherchons également une animatrice pour de l'éveil musical. **Nous serons également présents au trail du Bro Réoz le 1^{er} Mars 2025** comme bénévoles mais aussi comme bénéficiaire.

Merci à Running à Rieux de nous avoir choisi !
L'argent récolté servira pour financer l'éveil musical.



► Février

Mer. 05 • Rencontre avec Silène EDGAR à la médiathèque

Vend. 14 • Accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux-nés

Sam. 15 • Atelier de dessin et création de badges à la médiathèque
• Atelier d'écriture animé par Béatrice BERTHO et rencontre-dédicace à la médiathèque

Sam. 22 • Fin de l'exposition photos de Marie-Claudine JOUNEAU à la médiathèque

► Mars

Sam. 01 au 29 • Exposition photos de Laetitia FERNANDEZ à la médiathèque

Sam. 01 • Présentation du prix des lecteurs à la médiathèque
• Trail du Bro Reoz organisé par le club de running
• Choucroute organisée par le comité des fêtes au Grénith

Dim. 09 • Courses cyclistes organisées par le VSR 56

Sam. 15 • Atelier d'initiation à la photographie animé par Laetitia FERNANDEZ

Sam. 29 • Atelier de réflexologie animé par Florian MARTIN à la médiathèque

► Avril

Vend. 04 • Carnaval de l'école Sainte-Anne

Dim. 06 • Loto organisé par Handi'mobile au Grénith

Vend. 11 • Concours de belote organisé par le club des bruyères à la salle d'activités

Dim. 20 • Rando cyclo VTT et marche organisée Rieux cyclo randonneurs

Vend. 25 • Portes ouvertes de l'école Sainte-Anne

Dim. 27 • Fête inter-associations organisée par le Comité de coordination

► Mai

Sam. 03 • Championnat du Morbihan d'échecs

Dim. 04 • Fête des boudins organisée par l'OGEC

Lun. 05 • Début du tournoi de tennis

Sam. 17 • Les 10 ans du basket BCB Rieux/Saint Dolay

Dim. 18 • Buffet campagnard organisé par l'USSM football

Mer. 21 • Rogations – Messe à la chapelle de Tréfin

Dim. 25 • Finales du tournoi de tennis

Jeu. 29 • Courses cyclistes organisées par la Comité des fêtes et le VSR 56

► Juin

Sam. 07 & Dim. 08 • Durétie Cup organisée par l'USSM football

Sam. 14 • Kermesse de l'école l'Escargot Bleu

Dim. 15 • Brocante organisée par l'Amicale laïque

Sam. 21 • Feu de la Saint-Jean organisé par le Comité des fêtes

Dim. 22 • Rando pédestre organisée par Handi'mobil

Dim. 29 • Kermesse de l'école Sainte-Anne